

## COMMUNE DE TALMAS

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 09 DECEMBRE 2015**

**Sous la présidence de Monsieur Patrick, BLOCKLET, Maire**

**Etaient présents : Mrs BORDET, ROUSSEL, PREVOT, LERICHE, COQUELIN, LARTIQUE, JAMOT et Mmes WALLET, PETIT, REVILLON, THERRIBOUT, LOMBARD**

**Etait absente excusée : Mme MOREAU (pouvoir à Mr COQUELIN)**

**Secrétaire : Mr Philippe LERICHE**

### **1°) Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal**

Adopté à l'unanimité, pas de remarque particulière.

### **2°) Tableau des effectifs**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mr POTEL souhaite depuis plusieurs années passer de dénomination d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à celle d'agent de maîtrise. Cette qualification pourrait lui permettre d'obtenir des postes dans d'autres collectivités. En fonction de sa notation, la commission administrative paritaire en sa séance du 30/10/2015 a procédé à l'inscription de l'intéressé sur la liste d'aptitude à cet emploi à effet du 1/11/15.

M ROUSSEL indique que M POTEL possède toutes les compétences pour ce grade.

A l'unanimité des présents, le Conseil vote favorablement à la création d'un poste d'agent de maîtrise.

### **3°) Avancement des travaux en cours ;**

Monsieur BORDET indique que les travaux de la Rue Saint Aubin concernant l'enfouissement des réseaux (gaines et câblage) sont pratiquement terminés. La pose d'un enduit d'usure sera effectué prochainement sur les tranchées existantes, restera les branchements, la pose des mâts d'éclairage et la pose d'un enrobé en lieu et place des enduits d'usure provisoire.

Les travaux voirie Rue des Acacias seront arrêtés en raison des vacances hivernales prise par l'entreprise COLAS. L'assainissement pluvial et les avaloirs sont mis en place. Un enduit d'usure provisoire recouvrira les tranchées. La reprise des travaux se fera par la suite et sera à déterminer en fonction des intempéries.

#### **4°) Fusion des Communautés de Communes**

Monsieur le Maire présente le projet de fusion des Communautés de Communes. Les orientations prises doivent être rendues pour le 15 Décembre 2015.

Le schéma Départemental propose à notre Communauté de Communes de fusionner avec les Communautés de Communes du Doullennais et du Bernavillois.

Monsieur le Maire présente le compte-rendu des réunions du groupe de travail, qui s'est créé en notre Communauté de Communes, des mardis 3 novembre, jeudi 10 décembre et de la réunion du 12 novembre avec le Président d'Amiens Métropole. Le document met en évidence les écarts entre les Communautés de Communes voisines : Amiens métropole, Doullennais, Bernavillois et le Val-de-Somme.

Monsieur le Maire fait observer que le tableau présenté n'indique pas les niveaux d'engagements financiers de chacune des Communautés dans chaque compétence.

Il indique aux membres du Conseil que la première réunion s'est déroulée avec les Présidents et Vice-Présidents des Communautés de Communes du Doullennais et du Bernavillois et que lors de la prise de parole, le Président du Doullennais semblait avoir oublié que le schéma proposé par Mme la Préfète comportait deux autres structures intercommunales et non le Bernavillois uniquement. Dès cette première réunion, nous nous sommes posés la question de savoir ce que nous y faisons...

Une seconde réunion, à notre demande, s'est déroulée avec l'ensemble des maires de notre communauté de communes avec le Président d'Amiens Métropole et deux de ses Vice-Présidents.

En fonction des compétences existantes entre ces deux structures, et en raison des interrogations émises par les uns et les autres, M le Président d'Amiens Métropole a précisé que certaines compétences exercées par notre Communauté de Communes, mais non par la leur pourraient, éventuellement, être maintenues par le biais de conventions (mais non confirmées à ce jour par écrit).

Le tableau présenté par M le Maire est lu et expliqué selon les différentes compétences existantes au sein de notre structure intercommunale et comparé aux compétences des autres structures (4 en matière d'environnement – 5 en matière de Sanitaire et Social – 3 en matière de Développement économique – 5 en matière de Développement social et culturel – 4 en matière d'Aménagement du territoire et 2 autres)

Il informe les membres du conseil qu'il a été recherché, au sein de la commission, quelle était la meilleure solution pour le bien de nos habitants et des employés de notre Communauté de Communes.

Reprenant les bases de la loi : il est obligatoire qu'une structure intercommunale atteigne les 15 000 habitants, la population de notre Communauté de Communes est actuellement de 13 500 habitants.

Notre Communauté de Communes fonctionnant dans d'excellentes conditions et donnant satisfaction à l'ensemble des membres qui y siègent et à la population, la première idée émise par le Président et les vice-présidents a été d'atteindre ces 15 000 habitants en invitant quelques communes des territoires limitrophes, aux compétences et aspirations identiques aux nôtres, à venir nous rejoindre. Cette orientation n'a pu être menée à bien.

Une inquiétude s'est manifesté dès le départ en raison des taux d'imposition différents existants aux seins des autres structures intercommunales.

Au travers de notre PLUi, nous constatons que 6 routes, dont une nationale, convergent vers AMIENS et que nombre d'habitants s'y rendant chaque jour, aussi bien pour leur travail que pour les activités

culturelles et sportives, ainsi que vers les nombreux commerces présents aussi bien en centre-ville que sur les différentes zones commerciales en périphérie. Notre bassin de vie est celui de l'Amiénois pour 80 à 90 % de la population de notre Communauté de Communes.

Un regard est également porté sur l'endettement des Communautés de Communes en 2014 et révèle de grandes disparités :

- 371 000 € pour Bocage Hallue
- 776 000 € pour le Doullennais (avec un nombre d'habitants bientôt égal au nôtre)
- 137 000 € pour le Bernavillois
- 2 2677 000 € pour la Métropole (cela semble normal vu la taille de l'agglomération)

Notre Communauté de Communes présente des caractéristiques semblables aux autres structures rurales, avec, toutefois des différences de revenu par habitant.

Des craintes sont nettement exprimées sur la compétence SCOLAIRE (compétence encore exercée par nos petites communes) et qui risquerait de disparaître avec une fusion vers le Doullennais et le Bernavillois. Cette dernière la possède en raison de la présence sur leur territoire de 3 RPC et deux écoles. Il est rajouté que les dépenses de fonctionnement de cette compétence seront élevées (en raison des dépenses d'investissement et de fonctionnement existantes).

Autre inquiétude non négligeable pour les membres du Conseil Municipal, le « Grand Projet Piscine de M.VLAEMINCK ». Il est présenté dans les journaux locaux une dépense d'investissement prévisible de 6 M d'euros alors qu'en réalité elle frise les 10 M (certains oublis ayant été volontairement ou involontairement effectués... : la Maîtrise d'œuvre, les marchés CSPS et Bureau de contrôle, l'accès à la voirie etc...). A ce jour aucune demande de subvention officielle n'a été effectuée, le projet n'est qu'au point de départ. Qui va encore payer cette facture, en plus des encours ????

Avant de prendre une décision et de passer au vote, certains élus de la municipalité de Talmas, pensent qu'il est bien dommage que nos « Grands Décideurs » ne connaissent nullement le fonctionnement de nos intercommunalités : la nôtre fonctionnant parfaitement bien aujourd'hui et qu'il soit dommage de «casser cette bonne dynamique de fonctionnement ». Notre Communauté de Communes existe depuis 2000 et elle est reconnue par l'ensemble des municipalités qui la compose et de ses habitants.

Les « grands décideurs » ont-ils pris en compte l'antériorité de tout ce qu'il a été fait avec l'argent du contribuable ? Exemple : la construction de nos nouveaux locaux intercommunautaires – des différents matériels et de personnels travaillant au niveau de cette Communauté de Communes ??

Quid de ces différents points ?

Demain il nous faudra reprendre tout de A à Z avec nos nouveaux partenaires et des nouvelles structures, sans en connaître les effets alors qu'actuellement, nous en connaissons bien les mécanismes. En terme de développement durable, bonjour les kilomètres à parcourir pour revenir d'Amiens et se rendre à Doullens et/ou Bernaville pour assister à ces réunions, « le bilan carbone va encore en prendre un coup ... ».

Aujourd'hui, à la demande accélérée des pouvoirs publics, il nous faut fusionner avec des voisins qui n'ont pas les même compétences et n'apportent pas les mêmes services à ses habitants. **La municipalité de TALMAS conteste cet état de fait.** Ce n'est pas en trois mois de temps qu'il nous est possible d'étudier tous les tenants et aboutissants pour en prendre la bonne décision.

M le Maire rappelle que dans le cas où une délibération ne parviendrait pas à la Préfecture dans les temps voulus, notre mutisme serait comme considérer comme accepter la proposition de Mme la

Préfète quant à notre rattachement aux intercommunalités du DOULLENNAIS et du BERNAVILLOIS.

Face aux débats et explications données Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer par vote à la question suivante :

« Etes-vous favorable au projet de fusion de la communauté BOCAGE-HALLUE avec les communautés du DOULLENNAIS et du BERNAVILLOIS » si NON, vers quelle structure vous vous dirigeriez ? :

Apparaît alors des disparités dans le choix.

**2 Voix pour le Doullennais et le Bernavillois :** (M le Maire et M PREVOT)

**11 Voix pour AMIENS Métropole :** (MME MOREAU (Procuration à M. COQUELIN), WALLET, REVILLON, THERRIBOUT, PETIT, M. BORDET, ROUSSEL, LARTIQUE, LERICHE, COQUELIN, JAMOT).

**1 Voix pour le Val de Somme :** MME LOMBARD.

**La commune de TALMAS, pour ce qui la concerne, n'approuve pas le projet de Mme la Préfète d'être fusionnée avec les Communautés de Communes du DOULLENNAIS et du BERNAVILLOIS, mais souhaite être fusionnée avec AMIENS Métropole.**

Une délibération sera prise en ce sens.

#### **5) Rapport d'activités 2014 de la FDE et du Pays Grand Amiénois**

M le maire informe les membres du conseil que deux rapports se trouvent à leur disposition au secrétariat de la mairie.

M BORDET indique que dès le second trimestre 2016 la commune de Talmas pourra profiter des prix obtenus par la FDE, lors de son Appel d'Offre pour la fourniture groupée d'électricité pour les raccordements de plus de 36 KVA (Salle socio et Ecole). Les économies envisagées seront de l'ordre de 15 à 20% grâce à ces nouveaux tarifs.

#### **6) Questions diverses**

M Samuel PREVOT informe les membres du conseil qu'un questionnaire sur les repas cantine a été distribués aux familles au mois de novembre.

Mme Carole REVILLON souhaite que soit étudiée la sécurisation de la rue des acacias en raison des travaux effectués sur ce secteur. Elle souhaite également que soit étudiée la possibilité de faire ralentir les véhicules rue de l'abbé Bréart dans le virage au niveau des habitations de M et Mme DUHAMEL et PARMENTIER.

M le Maire sollicitera un devis à l'entreprise COLAS pour un trottoir au niveau de la rue des acacias rénovée prochainement. Dans le même temps il demandera une étude sur le carrefour rues Alexis et Acacias où de nombreux véhicules coupent la chaussée dans le virage.

Pour ce qui est de la rue de l'abbé Bréart il semble assez difficile de limiter la vitesse en ces lieux, cela est du respect et du civisme de chacun d'entre nous, toutefois une étude interne sera menée afin de trouver la solution idéale aux nombreuses sollicitations des riverains sur le sujet de la vitesse des véhicules dans la commune.



Talmas, le 18 Décembre 2015

**Le Maire – P. BLOCKLET**